

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 54/02

ÉFAI – 020128 – MDE 23/002/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS

ARABIE SAOUDITE Shaikh Ahmad Turki al Saab (h)
Hamad Ali Daseeny al Hutailah (h)
Hamad Qulayan al Zbeydi (h)

Londres, le 19 février 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des trois hommes nommés ci-dessus, qui sont membres de la communauté musulmane chiite, minoritaire en Arabie Saoudite. Ils sont actuellement détenus au secret et risquent d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

D'après les informations recueillies, Shaikh Ahmad Turki al Saab, qui serait un membre de premier plan de la branche ismaélienne de la communauté chiite d'Arabie saoudite, a été arrêté à Najran, dans le sud-ouest du pays, le 15 janvier. Quelques semaines plus tard, aux alentours du 4 février, deux autres hommes appartenant à la même communauté, Hamad Ali Daseeny al Hutailah et Hamad Qulayan al Zbeydi, auraient été appréhendés à leur tour, également à Najran.

On pense que l'arrestation de ces trois hommes est liée à une interview accordée à un journaliste étranger par Shaikh Ahmad Turki al Saab, dans laquelle il critiquait apparemment la politique des autorités à l'égard de la communauté ismaélienne en Arabie saoudite. D'après les informations recueillies, Hamad Ali Daseeny al Hutailah a servi d'interprète au cours de cet entretien. On ignore pour quels motifs Hamad Qulayan al Zbeydi a été interpellé, mais il semble qu'il était également présent lors de cet interview.

S'il s'avérait que ces trois hommes sont détenus uniquement parce que Shaikh Ahmad Turki al Saab a exprimé ses opinions politiques sans recourir à la violence ni prôner son usage, Amnesty International les considérerait comme des prisonniers d'opinion et demanderait leur libération immédiate.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des centaines de personnes ont été appréhendées en avril 2000 à la suite de manifestations de membres de la communauté ismaélienne à Najran. Ces mouvements de protestation ont été déclenchés par la fermeture de leur mosquée par les forces de sécurité saoudiennes. D'après les informations recueillies, au moins deux personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées. Il est possible que les personnes décédées aient été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou d'un recours abusif à la force, et que les individus toujours détenus soient des prisonniers d'opinion, privés de leur liberté au seul motif de l'expression pacifique de leurs convictions. Amnesty International a tenté d'obtenir des éclaircissements sur les circonstances dans lesquelles ont eu lieu ces homicides et de ces arrestations, mais elle n'a jamais obtenu de réponse. Selon certaines sources, plus de 100 personnes appréhendées au cours de ces manifestations sont toujours détenues, et 17 d'entre elles ont été condamnées à mort (voir l'EXTRA 06/02, MDE 23/001/02 du 17 janvier 2002).

Il est fréquent que des individus soupçonnés de dissidence politique ou religieuse soient arrêtés arbitrairement et maintenus en détention indéfiniment sans inculpation ni jugement. Ces détenus sont régulièrement soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Dans les rares cas où ils sont inculpés et traduits en justice, leurs procès sont invariablement incompatibles avec les normes d'équité les plus élémentaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez des éclaircissements sur les motifs exacts pour lesquels Shaikh Ahmad Turki al Saab, Hamad Ali Daseeny al Hutailah et Hamad Qulayan al Zbeydi ont été arrêtés ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que ces trois hommes sont traités avec humanité et autorisés à consulter des avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à bénéficier de soins médicaux si leur état de santé l'exige ;
- exhortez les autorités à les libérer immédiatement s'ils sont détenus uniquement pour avoir exprimé leurs convictions sans recourir à la violence ni prôner son usage.

APPELS À :

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :

His Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of H.M. The King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite

Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 1185

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Prince héritier, vice-Président du Conseil des ministres et Commandant de la Garde nationale :

His Royal Highness
Prince Abdullah bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Royal Court
Riyadh, Arabie saoudite

Télégrammes : H.R.H. Prince Abdullah, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Monseigneur,

Ministre de la Justice :

His Excellency
Dr. 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 401 1741

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 AVRIL 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*